

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 512

présenté par
M. Prél, M. Vercamer, M. Jardé
et les membres du groupe Nouveau Centre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21 A, insérer l'article suivant :**

Avant le 30 septembre 2011, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la création d'une Caisse de retraites des fonctionnaires de l'État. Ce rapport examinera notamment :

- Les contraintes organiques encadrant une telle création ;
- Les améliorations attendues en termes de transparence du système de retraite ;
- Les conditions d'une participation des partenaires sociaux à la gestion de cet établissement public.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable de mettre en place une Caisse des retraites des fonctionnaires gérée paritairement dans un but de responsabilisation et de transparence.